

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 27 octobre 2025

Séance ordinaire du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix octobre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Abdelmalik SINI, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Georges LEMAITRE à Bernard CZECH, Mathilde DESMONS à Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHOS à Bernard MOREL, Chantal WAGON à Christophe LOURDAUX, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOS

Absent : Laurent JOVENET

Monsieur Philippe VERON a été désigné secrétaire de séance

28 – LOGEMENT – ENREGISTREMENT AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la loi ALUR du 24 mars 2014, prévoit la mise en place d'un Système National d'Enregistrement de la demande en logement social. Cette réforme a pour objet de simplifier et unifier les démarches des demandeurs de logements locatifs sociaux et d'améliorer le suivi.

Devenir guichet enregistreur permettrait à la Commune de pérenniser cette mission d'accueil et d'accompagnement. La Commune pourrait avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logements sur son territoire, quel que soit le lieu d'enregistrement et ainsi permettre de mieux connaître les caractéristiques de la demande locative sociale.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Solliciter le droit de devenir guichet-enregistreur pour les demandes de logements locatifs sociaux au système national d'enregistrement auprès de la Sous-Préfecture de Douai,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A 23 voix pour et 5 abstentions,

Sollicite le droit de devenir guichet-enregistreur pour les demandes de logements locatifs sociaux au système national d'enregistrement auprès de la Sous-Préfecture de Douai,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Le Secrétaire de Séance



Philippe VERON



Pour copie conforme,
Le Maire


Bernard CZECH